



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 février 2026 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 11 février 2026.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CIUDAD-KADI, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. BOICHE et Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, avaient respectivement donné procuration à Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. BOURDOUNE, Mme FAULE, M. TEXIER et M. DAPOIGNY.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme LOISEAU MONFOURNY Nicole

N° 2026-008 : SUBVENTION COMITE DES ŒUVRES SOCIAL DU PERSONNEL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 10 février 2026,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'attribuer la subvention suivante au Comité des Œuvres Sociales du personnel municipal au titre de l'année 2026 de 65 936,57 € décomposée comme suit :

- Budget général : 63 514,05 €
- Budget transport : 1 398,66 €
- Budget eau : 1 023,86 €

Dépense à inscrire aux budgets 2026 aux articles suivants :

- Budget Général : article 65748.
- Budget Transport : article 6743
- Budget eau : article 6743.

Suivent les signatures.



Maire